

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

L'insurrection espagnole prend un caractère tout autre que celui prévu d'abord. Prim a, affirme-t-on, ouvertement levé le drapeau de l'Union ibérique avec la maison de Bragançe.

On craint vivement une insurrection générale dans les principales villes du royaume.

A Barcelone les boutiques sont fermées, des mesures ont dû être prises par le gouvernement, et les dernières nouvelles assurent que l'état de siège va être déclaré.

Le mouvement s'étend et se propage à Saragosse; l'artillerie royale a pris position sur divers points de la ville. Le 7, dans cette ville, le capitaine a dû demander des troupes. L'Oco, de Aragon, a été saisi deux jours de suite; d'un autre côté, à Vittoria, on a interdit au général Pierrad et au commandant du même nom le contact avec la garnison de Saint-Sébastien, craignant un soulèvement militaire dans cette ville.

Prim est, dit-on, assez gravement malade; il est obligé de se faire porter en voiture. On cite parmi ceux qui l'accompagnent M. Carlos Rubio, rédacteur de la Iberia.

Le gouverneur de la province de Barcelone vient d'adresser aux habitants de la province une proclamation qui constate que les 5 et 6, à Barcelone, « des scènes tumultueuses ont alarmé la population. »

La Gazette de Madrid assure que Prim, au nom de la nation, a distribué des grades. Il a

nommé lieutenants généraux Noz de los Baraquilas, Milani del Borch et d'autres.

L'insurrection espagnole prend une importance grave; malgré les nouvelles officielles du gouvernement espagnol qui affirment qu'à la date du 9, Madrid « était tranquille », des arrestations nombreuses ont dû être opérées dans cette ville.

L'Aragon et la Catalogne ont été mis en état de siège, « afin d'éviter de nouveaux désordres », et l'autorité a procédé au désarmement des habitants de Barcelone et de Saragosse.

A Barcelone, une lutte s'est engagée entre les habitants et les soldats; mais, après une fusillade assez vive, les troupes royales « ont rétabli le calme. »

La Gazette de Madrid — journal officiel — a enregistré elle-même les faits dont nous parlons et elle ajoute « que l'ordre règne à Barcelone. »

Zavala était le 9 à Villarubia et Prim à Urda. Il semble que troupes royales et rebelles évitent de se rencontrer avec le plus grand soin.

Le maréchal Serrano a dû prendre le commandement de la colonne de Concha renforcée.

Aucun train de marchandises ne peut circuler par ordre royal sur les lignes royales d'Alsua à Pampelune et à Saragosse, de Madrid à Saragosse et de Madrid à Alicante.

La Gazette de Madrid publie le décret suivant :

« Attendu les circonstances présentes ;
» Vu les provisions du paragraphe 9 de

l'art. 6 du décret royal, en date du 27 février 1852, et d'accord avec mon conseil des ministres :

» J'autorise le ministre de l'intérieur à acquiescer, sans qu'il soit besoin des formalités d'enchère, le matériel télégraphique exigé par les éventualités du service.

» Fait au palais, le 5 janvier 1866.

(Signé de la main royale).

» Le ministre de l'intérieur,

» JOSE DE POSADA HERRERA. »

D'un autre côté on remarquera les dépêches officielles. Le général Concha s'exprime ainsi :

« C'était au bord du chemin : une bande de vingt-cinq hommes avec un général. J'ai cherché à reconnaître le motif de leur présence en cet endroit : malheureusement, ils se sont éloignés au bout d'un quart d'heure. »

Ainsi que nous le disons, ce général a renoncé à la poursuite des insurgés et a remis son commandement au général Serrano.

Du reste, voici comment la Gazette officielle relate les événements :

« Aujourd'hui, à sept heures du matin, régnait la plus complète tranquillité dans toute l'Espagne. »

O'Donnell n'a pu obtenir, affirment les correspondances particulières, la dégradation de Prim.

Nous extrayons les passages suivants d'une correspondance du Times, datée du 5 janvier et imprimée dans le numéro du 9 :

« Si l'on en croit les progressistes, Prim marche jusqu'à ce jour de succès en succès. Il a été rejoint par de nombreux détache-

ments militaires et par des volontaires, de sorte qu'il se trouve aujourd'hui à la tête de 6,000 à 8,000 hommes. Il peut compter, toujours d'après ses partisans, sur toute la population de l'Aragon et de la Catalogne.

» Les bruits les plus divers courent à Madrid. On dit que Valladolid est entre les mains des insurgés, que Saragosse est sur le point de se soulever, que Valence est en pleine insurrection et la Catalogne en armes.

» Il est très-croyable que des désordres se sont produits en Catalogne, et nous avons tout lieu de croire que cette province est le quartier-général de Prim et des progressistes, puisque nous savons de source certaine que 40,000 armements complets y ont été ces derniers temps introduits en contrebande par la frontière française. »

Le mouvement espagnol, qui a d'abord été considéré comme devant être étouffé, grandit chaque jour; la censure fonctionne, les arrestations se multiplient, l'état de siège dans presque toutes les grandes villes du royaume, voilà le bilan du mouvement tenté par Prim.

La Correspondancia assure que les événements d'Espagne ont causé, à Lisbonne, une certaine sensation. Les membres du cabinet ont eu une conférence avec le ministre espagnol, et ils en ont profité pour lui donner toutes les assurances possibles du vif désir qui anime le roi de Portugal de maintenir les relations les plus loyales avec la cour de Madrid. Des troupes ont été envoyées de Santarém et de divers autres points pour garder la frontière.

FEUILLETON.

16

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL,

PAR M. G. DE LA LANDELLE.

(Suite.)

Le curé ne laissa pas la dissertation se prolonger. — Il me semble que vous ne dites pas ce que vous vouliez me dire. Voyons ! expliquez-vous.

— Eh bien ! puisque les coups de poing ça ne vous va pas, reprit Frise-Poulet, parlons de petits verres. On m'en paye un, j'en paye deux, moi ! c'est-il bien, ça ? Mon oncle veut avoir quelques messes, moi je veux lui en donner beaucoup. Voyez-vous, monsieur le curé, ajouta-t-il en tirant un billet de sa poche, j'en demande pour tout ça. Une grande, premièrement, où toute la Cléopâtre viendra avec moi. Vous mettez tout dehors, bonnettes et catacois; les cloches, les porte-voix, l'orgue, votre second, vos lieutenants, tout le monde, enfin. Vous comprenez le reste, ce n'est pas mon métier, c'est le vôtre, vous connaissez cette manœuvre, et vous ne seriez pas fichu, sauf votre respect de faire une

épissure, ni de serrer un perroquet. Ainsi, c'est clair !

Le curé jeta les yeux sur le billet.

— Mais c'est trop, mon enfant, votre oncle n'en exigeait pas autant; vous avez une famille et des parents à qui une partie de cette somme serait fort utile sans doute.

— Ah çà ! monsieur le curé, si vous ne voulez pas, faut le dire sans aller par quatre chemins, il y en a d'autres que vous. J'irai à Recouvrance, à Lambézélek, à Paris, s'il le faut. J'aurai des messes, là, j'en veux des messes ! Je vous ai donné la préférence, parce que vous êtes un brave homme, et que mon hôtesse, Mme Cartahu, me l'a dit; vous ne voulez pas, rien de plus juste; je vire de bord.

— Vous ne me comprenez pas, mon enfant, calmez-vous. Ce que je vous dis est pour votre bien et celui de vos parents. Soyez tranquille d'abord, vous aurez une messe de première classe pour le jour que vous désignerez.

— Eh bien ! après-demain, là !

— Impossible après-demain, parce que c'est dimanche; mais lundi ou mardi, à votre convenance.

— Lundi, ça me va : maintenant, les autres, vous les direz quand vous voudrez.

— C'est bien convenu, n'est-ce pas, mes enfants ? Eh bien ! asseyez-vous là sur ce banc, écoutez-moi bien, et causons raisonnablement.

— Nous vous écouterons tant qu'il vous plaira, monsieur le curé, à votre aise, dam ! nous ne sommes pas pressés. Aujourd'hui nous tirons nos plans, demain ce sera autre chose.

Le curé recueillit un moment ses idées, et, s'adressant à Frise-Poulet :

— Combien la chaloupe de votre frégate a-t-elle de voiles ?

— Foc, misaine, taille-vent et tape-cul, ça fait quatre.

— En peut-elle porter davantage ?

— Dam ! à moins de changer son grément et sa mâture, c'est impossible.

— Oui sûrement, dit Cagnard; moi qui étais patron du grand canot je n'aurais pas pu mettre au vent un mouchoir de plus que ce qu'il vous dit.

— Eh bien ! vous, demanda le curé, si l'on vous avait donné quinze ou vingt voiles et qu'on vous eût dit : « Vous irez mieux avec ça ! » qu'auriez-vous fait ?

— J'aurais mis mes quatre au vent, et les autres, je les aurais débarquées à la première occasion.

— Et si, à la place de ces voiles inutiles, on vous avait proposé de vous donner ce qui vous aurait le mieux convenu pour le service de l'embarcation ?

— Dam ! j'aurais demandé des avirons neufs, un cablot de rechange, une bosse, un seau, un tas d'affaires, enfin !

— Et ça vous eût fait plaisir ?

— Tiens !

— Eh bien ! mon ami, reprit le curé en s'adressant à Frise-Poulet, voilà justement votre histoire avec moi; vous me donnez trop de messes à dire, c'est comme les voiles dont je vous parlais. Je ne saurais assez louer vos intentions généreuses et vraiment chrétiennes. Vous avez raison en me demandant beaucoup de prières pour l'âme de votre pauvre oncle...

— Foi de Dieu ! s'écria Frise-Poulet, monsieur le curé, vous parlez crânement bien.

— Ne m'interrompez point, mon ami, poursuivit le prêtre avec douceur, et jurez un peu moins, si c'est possible.

— Pardon, excuse ! monsieur le curé, je ne faisais pas exprès.

— Les messes que vous voulez sont une fondation pieuse dont je me chargerai, si vous me laissez faire,

Il y a quelques jours, dit la *Liberté*, nous nous demandions si le gouvernement russe oserait prendre les mesures concernant l'interdiction à tout individu de race polonaise d'acquérir aucune propriété foncière autrement que par la voie de l'héritage légal. L'*Invalide russe* du 6 janvier, après avoir annoncé qu'une commission avait été nommée pour étudier la question, publie une ordonnance impériale dont voici le résumé :

« Jusqu'à la réorganisation définitive des provinces occidentales moyennant un accroissement suffisant du nombre des propriétaires fonciers russes, il est interdit aux personnes d'origine polonaise d'acquérir aucune propriété foncière dans les neuf gouvernements occidentaux, et, à partir de la publication de cette mesure, seront considérés comme nuls tous les actes et transactions ayant pour objet de faire passer les biens situés dans les limites de ces gouvernements entre les mains de personnes d'origine polonaise par toute autre voie que par l'héritage légal.

» En outre, conformément aux conclusions de la même commission, Sa Majesté a ordonné que ceux des habitants des provinces occidentales qui ont été déportés, et dont les biens ont été séquestrés, auront le droit de vendre leurs propriétés situées dans ce pays, dans le terme de deux ans à partir du présent décret, à des personnes d'origine russe et de confession orthodoxe ou protestante, à moins qu'ils n'aient mieux échangé leurs biens, situés dans les provinces occidentales, contre d'autres situés dans d'autres parties de l'empire.

» Pour faciliter les ventes et les transactions de cette nature, Sa Majesté a ordonné que les actes y relatifs seront affranchis des droits de timbre et d'enregistrement, et que les mêmes exemptions seront également applicables à la vente et à l'échange des biens non séquestrés appartenant dans les provinces occidentales aux personnes éloignées, par mesure administrative, pour leur participation à la dernière insurrection. »

Le gouvernement russe comprendra-t-il que la compression mène à l'insurrection et qu'organiser ainsi un royaume, c'est désorganiser complètement un pays ?

Les journaux étrangers l'*International* et l'*Europe* assurent « que la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie et l'Autriche auraient fait une alliance pour maintenir l'empereur Maximilien sur son trône. On assure aussi que la France aurait promis aux Etats-Unis de se retirer du Mexique, si les Etats-Unis s'engageaient à ne pas intervenir au Mexique. »

Nous ne donnons cette nouvelle que sous toute réserve.

Le discours du roi de Prusse a été discuté,

suivant l'usage, dans les différents ministères.

La *Correspondance Zeidler* croit pouvoir affirmer dès aujourd'hui que le discours du trône s'occupera exclusivement des questions à régler, et qu'il ne sera fait aucune allusion au conflit qui existe depuis des années entre la couronne et la représentation nationale de la Prusse.

On sait que deux régiments prussiens vont quitter le Sleswig pour rentrer en Prusse. Par suite de leur départ, le chiffre des troupes prussiennes sera réduit à 7,000 hommes, dont 5,000 dans les duchés et le reste à Kiel et dans la forteresse de Rendsbourg. Il paraît que les troupes prussiennes stationnées dans le Lauenbourg vont subir également une diminution.

Parmi les envoyés extraordinaires désignés pour notifier aux souverains étrangers l'avènement de Léopold II au trône de Belgique, il ne se trouve personne pour cette mission près de Victor-Emmanuel.

Le cabinet anglais s'est réuni mercredi; le bill de réforme a été vivement discuté, mais jusqu'à présent on ne connaît pas le résultat de ce conseil.

Le *Débat* de Vienne annonce qu'Omer pacha a été placé, avec des pouvoirs fort étendus, à la tête des provinces de Thessalie et d'Epire. En confiant le commandement de ces provinces, qui confinent à la Grèce, à un personnage aussi considérable, le gouvernement turc aurait en vue, suivant la feuille viennoise, les événements qui peuvent se produire sur le territoire grec.

Le général Schofield, d'après les journaux américains, n'avait aucune mission politique en Europe.

Une correspondance privée de Californie annonce que deux bâtiments cuirassés à hélice sont prêts à être lancés. Ces bâtiments sont actuellement sur les chantiers d'un constructeur irlandais, à San-Francisco, et on les croit généralement destinés à la course par les cercles fenians de la Californie.

La Société des Fenians est, paraît-il, très-puissante dans ce district de la côte du Pacifique, à tel point que les souscriptions les plus considérables reçues à New-York venaient de ce pays.

Le parti ultra-républicain à New-York a désapprouvé vivement, dans une audience présidentielle, la conduite de Johnson en ce qui concerne le Sud.

Le président des Etats-Unis a répondu qu'il ne changerait rien à sa ligne politique.

Les avis reçus du Japon contredisent la nouvelle que nous avons donnée il y a quelques

jours, que le mikado avait consenti à l'ouverture des ports Osacca et Hioga. On écrit aujourd'hui qu'il a, au contraire, refusé de les ouvrir, et que des bâtiments qui s'étaient réunis pour se rendre dans ces ports ont été obligés de revenir sans avoir pu y pénétrer.

On lit dans la *Patrie* :

Un fait nouveau vient de se produire à Matamoros. Un navire français, le *Leverrier*, s'est échoué près de Bagdad. Son capitaine a adressé au général mexicain Mejia un rapport circonstancié, duquel il résulte que des soldats américains auraient tiré sur son bâtiment alors qu'il était en détresse, et l'auraient entièrement pillé après son échouage. Le capitaine français cite le nom d'un grand nombre de témoins prêts à attester les faits contenus dans sa plainte.

Le général Mejia a immédiatement nommé une commission chargée de faire une enquête, et cette commission est partie le 30 novembre pour Brownsville.

On lit dans le *Moniteur* :

Quelques journaux ont exagéré l'importance et dénaturé, jusqu'à un certain point, le caractère d'une mesure prise, au mois d'octobre dernier, par le consul général de France à Shang-hai. Le conseil d'administration municipale de la concession française de Shang-hai, qui vient d'être dissous et remplacé par une commission provisoire, n'a aucune analogie, comme ils le supposent, avec nos conseils municipaux : fonctionnant sur un territoire étranger, il n'est pas régi par la loi française; l'élément électif n'est point intervenu jusqu'à ce jour dans sa formation, et le consul général, qui le nomme, se borne à lui déléguer, en matière administrative, certains pouvoirs dont il n'est lui-même investi que par suite d'un accord intervenu avec l'autorité chinoise.

L'incident qui a nécessité sa dissolution est regrettable, en ce qu'il dénote, chez quelques-uns de nos nationaux, une tendance fâcheuse à méconnaître l'autorité de l'agent chargé de les protéger et de les défendre dans ce lointain pays; cette tendance, si elle venait à dominer parmi les résidents français de Shang-hai, compromettrait sérieusement l'avenir de notre établissement.

Les membres de l'ancien conseil ne prétendaient à rien moins qu'à s'arroger une partie des attributions que confère à notre consul général la loi du 8 juin 1852 sur la juridiction consulaire en Chine. Un tel empiètement ne pouvait être toléré, et M. le vicomte Brenier de Montmorand, en le réprimant avec autant de modération que de fermeté, a su sauvegarder tous les droits et tous les intérêts. La commission provisoire qu'il a constituée se compose, comme l'ancien conseil,

de propriétaires fonciers, et ce n'est qu'à défaut de Français qu'il a fait choix d'étrangers; il s'est même écarté des usages antérieurement suivis en désignant, pour empêcher que l'élément étranger ne dominât, deux résidents français qui n'étaient pas propriétaires.

D'après les dernières nouvelles reçues de Shang-hai, la commission remplit son mandat très-régulièrement et à la satisfaction de tous; elle peut compter sur le concours sympathique des propriétaires de la concession qui, à la demande de notre consul général, ont donné leur approbation expresse au choix de ses membres. Mais, la durée de ses pouvoirs étant limitée, le gouvernement s'occupe, dès à présent, d'examiner sur quelles bases devra être définitivement réorganisé le conseil d'administration municipale : question assez délicate, puisque la moitié du sol de la concession appartient à des résidents étrangers.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Ce n'est qu'aujourd'hui samedi, paraît-il, que le conseil d'Etat doit s'occuper, en assemblée générale, de l'examen du projet de budget de 1866.

De grands préparatifs se font simultanément au Louvre, salle des Etats, pour la séance d'ouverture de la session, et au palais du Sénat et du Corps-Législatif, pour les réunions des deux Chambres.

Sur deux cent quatre-vingt-trois députés, plus de deux cents se sont déjà fait inscrire chez le nouveau président, M. le comte Walewski.

Les cartes d'admission pour la séance impériale d'ouverture sont très-recherchées.

— On annonce que la commission instituée au ministère de la justice pour la révision du Code de procédure a admis l'extension de la compétence des juges de paix jusqu'à 500 francs. La citation serait supprimée pour les conciliations, et remplacée par une convocation par la poste. Les licitations jusqu'à concurrence de 4,000 francs, paraît-il, seraient confiées aux juges de paix. Le coût des billets d'avertissement serait porté à 50 centimes, au lieu de 25; enfin, à l'instar de ce qui se pratique si avantageusement en Belgique et en Hollande, les liquidations des petites successions se feraient également par les juges de paix; il serait même question de déférer à ces magistrats les délits de vagabondage.

— Les événements qui se passent de l'autre côté des Pyrénées donnent un intérêt d'actualité à cette histoire de bandits que rapportèrent en 1856 tous les journaux espagnols :

« Dernièrement, la diligence de Saint-Sébastien à Madrid fut arrêtée dans un défilé

et j'arrangerai cela de la manière la plus conforme à vos desirs. Mais je vous conseille de consacrer le reste de votre argent à des devoirs non moins louables.

— On vous écoute, monsieur le curé, naviguez toujours! dit Frise-Poulet, à nous autres après!...

— Votre famille, continua le prêtre, est pauvre, selon toute apparence; l'héritage que vous venez de recueillir peut la mettre à son aise, et pourtant si vous le disséminiez imprudemment, il vous aura fait plus de mal que de bien.

— Je n'ai pas un seul parent au monde; vous avez pu voir ça dans la lettre.

— Non, mon ami, j'ignorais entièrement que vous n'eussiez ni frère ni sœur, et vous pouviez être marié.

Le curé s'efforça de se mettre à la portée de ses visiteurs et y réussit au point de faire entrer dans leurs cerveaux quelques pensées d'ordre et de sagesse.

Cependant, Frise-Poulet ne fut pas tellement persuadé qu'il ne conclût en disant :

— Malgré ça, monsieur le curé, vous avez ce billet, gardez-le; c'est pour mon oncle... Et pour ma mère, murmura-t-il tout bas.

— Puisque vous voulez absolument dépenser mille francs en bonnes œuvres, employez-en du moins une partie en aumônes.

— C'est vrai, dit Cagnard; monsieur le curé a raison; nous allons donner aux pauvres de quoi se régaler pendant quinze jours.

— Ce serait encore un tort de faire ainsi la charité sans discernement.

— Nous n'avons pas le temps d'aller voir qui a besoin; ceux qui demandent on leur donne, les autres tant pire!...

— Cependant, mes amis, il y a de vieux marins infirmes qui n'ont que quelques méchantes petites industries pour gagner leur vie. Ils font des chapeaux de paille, de l'étoffe, du filet; ces gens-là, vous ne leur donnerez rien et vous jetez votre argent par les fenêtres. Il y a de bonnes femmes qui ont été toute leur vie au service des matelots et dont les enfants étaient vos camarades; elles gagnent à peine, en filant ou en tricotant, de quoi manger du pain noir dont les forçats ne voudraient point; vous tournerez le dos à ces misères.

— Non, non, monsieur le curé, dit Frise-Poulet en se levant. Comment il y aurait des gens comme ça! de vieux matelots! Hein, Cagnard, comme toi

et moi!... Ce n'est pas Jean Ridal dit Frise-Poulet qui les abandonnera. Non, monsieur le curé; où donc qu'ils demeurent? j'y cours, je suis riche maintenant.

— Je ne vous dirai pas au juste, mon ami, où vous les trouverez; mais ne tombez pas d'un excès dans l'autre.

Frise-Poulet coupa la parole à l'ecclésiastique :

— Voici mon dernier mot, monsieur le curé; d'abord grand-messe, tout ce qu'il y aura de mieux, lundi matin, à dix heures, n'est-ce pas? après, tant qu'il en faudra de petites pour que mon oncle soit très-content. Et puis... vous êtes un brave homme, vous ferez du reste ce que vous voudrez pour les pauvres. Vous les trouverez bien, vous; et moi, si j'en rencontre, je sais ce que je ferai. Au revoir, monsieur le curé, à lundi.

— Grand merci, au nom des pauvres, mon enfant; seulement rappelez-vous mes conseils, et si vous ne vous en fiez pas à moi seul, allez trouver quelqu'un de vos officiers, consultez une personne de confiance, réfléchissez bien à ce qu'il vous reste à faire.

— Ah! fit Cagnard, si nous allions chez M. Martel ?

— Eh bien! oui, monsieur le curé, dit Frise-Poulet, je vais aller voir un de nos officiers, un bon garçon, M. Martel, qui, étant aspirant, nous a donné du tabac un jour que nous n'en avions plus.

Là-dessus les deux matelots sortirent.

— C'est drôle, pourtant, que des braves gens comme ces curés, ça porte malheur quand c'est passer à bord!

— Que veux-tu? c'est le diable qui buffe le mauvais temps pour les faire bisquer.

— Si j'étais Bon Dieu, je lui ferais un polisson de tour-mort sur le cou qui l'empêcherait bien de souffler, ce diable-là! En attendant, allons boire bouteille et après, chez M. Martel.

A quelques bas du presbytère, les deux marins rencontrèrent un cabaret; ils s'assirent dans un coin, et Frise-Poulet commanda :

— Du blanc à vingt sous.

— Notre meilleur, c'est du rouge à quinze.

— Envoyez tout de même.

L'on trouvera peut-être que nos deux héros font des relâches trop répétées aux diverses guinguettes qui s'offrent sur leur route; et cependant, pour rendre hommage à la vérité, nous sommes con-

de la montagne, près Soria, par une quinzaine de brigands qui, le feutre d'une main et le pistolet de l'autre, prièrent les six voyageurs enfermés dans le véhicule d'avoir l'extrême complaisance de descendre et de laisser faire une courte perquisition dans leurs poches et dans leurs malles.

» Six voyageurs pris à l'improviste, contre quinze bandits bien armés, la partie était trop inégale. Il n'y avait qu'à s'exécuter.

» Un des voyageurs, un seul, ne se montra pas aussi pacifique.

» — Bas les armes ! se mit-il à dire d'un ton qui trahissait l'habitude du commandement. Je suis le général Prim, comte de Reuss.

» Les bandits ne s'émurent pas le moins du monde ; ils se contentèrent de saisir le général, en le prévenant que s'il bougeait, ils le lieraient avec des cordes. Ils le prièrent, toujours avec une déférente politesse, de se prêter de bonne grâce à la circonstance, en se couchant à plat ventre, la face contre terre, pendant qu'on procéderait à la visite des effets.

» Il fallut faire violence au bouillant général pour le soumettre à cette humiliante capitulation.

» Les brigands s'emparèrent des objets à leur convenance, et, entr'autres choses, d'une caisse contenant plusieurs centaines de cigares, dont un ministre plénipotentiaire américain venait de faire cadeau au général, à Paris.

» Les auteurs de ce hardi coup de main ne se doutaient pas que cette provision de cigares causerait leur perte.

» Dans toutes les villes où il passa, de Soria à Madrid, le général Prim conta l'aventure aux préposés de la police, et comme il lui restait en poche quelques cigares, il en laissa partout un spécimen, avec ordre d'arrêter tous les individus qui seraient trouvés fumant des cigares de cette provenance, les seuls probablement qui fussent en Espagne, vu leur rareté.

» Grâce à cet ingénieux moyen, presque tous les détresseurs du coche furent arrêtés en différents endroits. »

— Une cérémonie bien intéressante vient d'avoir lieu au Beausset (Var). Un jeune nègre de la plus belle espèce, un Ethiopien pur sang, à peine entré dans sa seizième année, a reçu le sacrement du baptême, que lui a conféré le vénérable curé de la paroisse.

Cet enfant du désert avait été amené à Suez avec d'autres esclaves pour y être vendu. Ayant trouvé le moyen de tromper la vigilance de son barbare conducteur, il vint demander protection et liberté au consulat de France.

Le digne représentant de notre pays, M. Emerat, ne pouvait lui refuser ce double bienfait. M^{me} Emerat se chargea elle-même d'ibra-

him, c'est le nom du jeune nègre, et à son premier voyage en France elle l'amena au Beausset, où elle le confia à M. le curé Dupuy. Les soins du digne pasteur, on le voit, n'ont pas été perdus.

— La place du Havre vient d'être affectée par un nouveau sinistre, d'autant plus déplorable qu'il doit être attribué à une fatalité sans exemple peut-être dans les annales de la navigation.

Deux jolis steamers à hélice, construits par M. Nillus : l'*Antilope*, capitaine Chéron, et la *Panthère*, capitaine Recular, desservent régulièrement la ligne du Havre à Anvers, et c'est à une désastreuse collision entre ces deux navires qu'est dû le fatal événement dont nous parlons.

L'*Antilope* était parti d'Anvers vendredi dernier en destination du Havre. Par suite du temps brumeux, il fut obligé de jeter l'ancre dans la rivière. Plus tard le temps s'étant quelque peu éclairci, il continua son voyage. Arrivé aux environs de Hellevuetsdyk par un ciel de nouveau couvert, il aperçut dans le lointain un navire qu'il croyait être à l'ancre. Ce navire était la *Panthère*, faisant le voyage du Havre à Anvers. Au lieu d'être à l'ancre, ce steamer était sous pleine vapeur et l'*Antilope*, par un ciel couvert, n'ayant pas pu voir les mouvements de la *Panthère* alla se jeter en plein contre ce dernier, qui coula sur le champ, par 16 brasses d'eau.

L'*Antilope* avait de son côté de sérieuses avaries et aurait sans nul doute coulé bas également, si son compartiment de devant ne l'avait maintenu à fleur d'eau. Ce steamer a donc été s'échouer et est arrivé devant Anvers le 8 pour réparer ses avaries.

Le second mécanicien de la *Panthère* a été tué sur le coup au moment de la collision de ce navire. Quant aux autres matelots, ils ont tous pu se sauver, quelques-uns à la nage.

Le corps de la *Panthère* était assuré pour 115,000 fr.

— Voici une amusante bouffonnerie que nous trouvons dans une chronique parisienne de M. Amédée de Ponthieu au *Courrier du Gers* :

« D'une montre à un horloger, il n'y a que l'épaisseur d'une minute, et voici le testament original d'un petit-fils de Bréguet :

« Mon fils,
» L'heure de ma mort va sonner au cadran de l'éternité, mon existence ne tient plus qu'à la pointe d'une aiguille ; mais avant d'être horizontalement dans la boîte de la mort, écoute attentivement, ô mon fils, le timbre fêlé de ma voix qui s'éteint, car cette dernière minute est sacrée, il ne faut pas perdre une seconde. Que l'honneur soit le ressort réel de ta vie et la prudence le régulateur de tes actions. Si tes mouvements sont toujours réglés par la crainte de Dieu, si l'amour du prochain est la clef de

ta conduite, pour toi, les heures s'écouleront dans une large sphère de bonheur et de délices.

» Ne rhabille jamais la fraude avec l'email trompeur, le vol est un grain de poussière qui arrête les rouages d'une conscience pure et tranquille ; souvent même il fait des trous qui ne sont pas en rubis.

» Si tu suis mes conseils, tu n'auras pas besoin, quand la chaîne de tes jours se brisera, de remonter le cours de ta vie pour chercher des échappements, et tu pourras, sans balancier, te mettre d'accord avec le grand horloger de l'univers, car tu auras les mains nettes et polies, et nullement gravées et guillochées par le frottement des mauvaises actions.

» Adieu, mon fils, je casse mon verre de montre et ne puis plus le remplacer.

» Signé : Coucou. »

« Espérons que ce brave homme, au cœur d'or, logé dans le ciel, il avait bien réglé tout, même son dernier battement, ce qui est d'un grands poids, et que saint Pierre ne le laisse pas carillonner à la porte du Paradis. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une tempête épouvantable a régné sur notre pays dans la matinée de jeudi. Les ardoises volaient de tous côtés, plusieurs arbres ont été déracinés et des pans de murs renversés. Une maison en construction, au Chapeau, aurait, paraît-il, éprouvé de fortes avaries.

Les journaux d'avant-hier constatent que cette tempête sévissait dès mercredi, et ceux d'hier racontent les désastres qu'elle a occasionnés dans toutes les directions autour de nous.

Un ouragan, accompagné d'éclairs, de coups de tonnerre et d'une pluie torrentielle mêlée de grêle, a passé sur la ville de Tours mercredi matin vers sept heures et demie. Au moment où la tempête, venant de l'ouest, soufflait dans toute sa force, une voiture de pension, attelée de deux chevaux, passait dans la rue de la Scellerie, se dirigeant vers la rue Royale. Aveuglés, effrayés par les tourbillons de pluie et de grêle, les chevaux se sont tout à coup arrêtés et ont imprimé à la voiture un brusque mouvement de recul qui a déterminé la chute d'une roue de la voiture dont la clavette s'était détachée. La voiture est tombée sur le côté, et le cocher, aidé de quelques personnes du voisinage, a pu heureusement maintenir ses chevaux qui s'emportaient et auraient pu causer des accidents graves.

Les personnes qui se trouvaient dans la voiture n'ont eu aucun mal.

Le chapitre déjà si varié des jeux dits innocents vient de s'enrichir d'une combinaison nouvelle qui a singulièrement animé les réunions intimes de ces derniers jours. Fève et gâteau des rois, le roi boit, la reine boit, n'ont

été, cette année, qu'un rapide prologue, comme une sorte de lever de rideau précédant la pièce à effet, la nouveauté de la saison.

Voici, en quelques mots, comment elle se joue :

On commence par assurer une condition à chacun des joueurs, puis on forme un tribunal composé d'un juge, d'un greffier et du ministère public. Dès que l'audience est ouverte, le ministère public se lève et prononce un réquisitoire dans lequel il incrimine tour à tour les joueurs. Dès qu'un nom est prononcé, le greffier l'enregistre avec un numéro d'ordre. Celui qui est désigné lève la main et dit : « Je proteste ! » En même temps, toutes les autres personnes le regardent et lui font un pied de nez ; si quelqu'un oublie de répondre, il doit un gage ; s'il ne répond pas : « Je proteste ! » c'est encore un gage, et ceux qui ne lui feraient pas un pied de nez devraient aussi un gage.

La durée du réquisitoire est limitée à l'avance. Quand le ministère public a cessé de parler, les inculpés sont tenus de présenter leur défense ; celui qui veut se soustraire à l'improvisation donne un gage. Celui qui répond doit avoir soin, dans sa plaidoirie, de rejeter l'accusation sur quelque autre joueur, afin de tenir la galerie en éveil, chaque joueur étant obligé de répéter le cérémonial du pied de nez. On ne doit pas parler plus d'un certain temps, sous peine d'amende infligée par le président, qui résume les débats.

Essayez de ce jeu avec un personnel nombreux, de tout âge et de professions diverses ; mêlez à ce divertissement, des gens de toutes conditions, des avocats, des avoués, des professeurs, petits-enfants et grand'mamans, maris et femmes, jeunes gens et jeunes filles, et vous verrez les pieds de nez les plus étourdissants.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Madrid, 10 janvier. — Concha est venu à Madrid.

Le bruit court que Prim s'est réfugié dans les montagnes de Tolède ; sa voiture aurait été prise par les troupes royales.

Un ordre complet régnait, le 10, à Saragosse et à Barcelone.

Madrid, 11 janvier, soir. — La division de Zabala venant de Malagon et la colonne du gouverneur de Ciudad Real avançant par la vallée Fudiana, et Echague par la vallée du Tage, ont forcé les insurgés à sortir des montagnes de Tolède. Prim se dirige précipitamment vers le Portugal par Puente del Arzolispo.

Les débouchés des montagnes sont occupés par les troupes. La dispersion des insurgés est complète. Le pays est partout tranquille.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

trains d'avouer que ce premier jour ils mirent une modération et une réserve exemplaires dans leurs haltes successives.

— Au bout du compte, dit Frise-Poulet en versant à son matelot une large rasade, ce curé-là est un bon curé. Je suis content en pensant que mon billet est en bonnes mains et qu'il profitera, comme il dit, à des vieux, à des anciens qui ont bourlingué dans leur jeune temps !... J'ai idée, vois-tu, Cagnard, que l'oncle Broëlon sera content aussi !...

— S'il le sera !... matelot, s'il le sera !... Quand on est mort, quel plaisir peut-on avoir ? Plus moyen de s'amuser honnêtement comme toi et moi ; faut donc se débrouiller autrement, voilà !...

— C'est clair !... Après la mort on passe saint chez le Bon Dieu, si on a été comme mon oncle un vrai matelot, et pour lors on prend son divertissement aux messes, aux aumônes, à tout ce que disait le curé, quoi !

— Oui, Frise-Poulet, tu as encore raison.

— Mais, vois-tu, Cagnard, si on est un renégat, un brigand, un assassin, comme ce Requin de malheur...

— Ou tant seulement un volent comme Quarantaine, dit Cagnard.

— Ou une peste, ajouta Frise-Poulet, comme le commandant Lorgnon, ou cet autre qui était capitaine de la *Gloire* à Lorient, tu sais ?

— Oui, je sais, mais j'ai par bonheur oublié son nom.

— Eh bien ! pour lors, dit Frise-Poulet, on n'est bon qu'à passer chauffeur dans la machine à vapeur de Satan. Voilà mon idée.

— Ah ! mon fils !... mon brave ! mon garçon ! tu es un homme ! s'écria Cagnard.

En comparaison de toi, matelot, répondit le modeste héritier, je ne serai jamais qu'un failli-mousse ! Qu'est-ce que j'ai fait, moi ?... Jamais un bout de guerre, jamais rien de crâne ? Et toi quand j'embarquai sur la *Que mène* tu étais déjà un brave fini... la mort de l'Anglais !

— Matelot, tu as sauvé plus de dix hommes.

— Non ! rien que neuf, et encore je compte un gendarme, un cambusier et deux femmes !...

— Pour le sauvetage tout compte, même les Anglais... Et puis, mon fils, une femme, sans que ça paraisse, ça vaut encore quelque chose... Ma Périne ; vois-tu, c'est une ancienne... une vraie... Et ma petite Fantik... On va revoir tout ça... Et Jean-Pierre aussi... Tiens, ça me gratte le cœur et l'œil !

— Bon ! matelot, bon ! à leurs santés !
Le vin rouge à quinze fut traité comme du blanc à vingt.

Cagnard gardait le silence ; Frise-Poulet regardait fraternellement son vieux matelot.

XIV. — LA BARRE AU GOUVERNAIL.

Après un moment de réflexion, Cagnard frappa brusquement sur la table, pour chasser le souvenir de ses enfants et de sa femme.

— A nos affaires ! dit-il, la musique, voyons !

La musique ! répondit Frise-Poulet, je vas te conter ça. Demain, nous commençons la noce, l'équipage est congédié, touche son décompte, rallie à l'appel sur la place, hors des portes, à midi.

— Connu ! je sais ça depuis cent ans.

— Puis, le sexe arrive avec la mère Cartahu, on se met à table ; on dansera, après on ira se promener ; on ne peut pas se passer de musique ; en tête de la société, faut de la musique !

— Tu as raison, matelot, mais c'est encore connu depuis cent mille ans. Nous louons quatre violons, une clarinette, un trombone et voilà.

— Prrrttt ! rien de tout ça. Je veux une musique complète. Tout le monde sur le pont, grosse

caisse, petite flûte, entonnoir, sonnettes, casseroles, tout le tonnerre ! Et pour ça, écoute bien : je vas trouver le chef d'orchestre du régiment, je lui dis : « Mon vieux, je veux l'avoir toi et ton équipage pour tout demain, combien que ça me coûtera ? l'autre me dit : « Tant. » Je lui donne tant, et c'est fait.

— Mais Frise-Poulet, mon fils, pourquoi pas la musique de la marine ?

— Tiens ! tu ne devines pas ça, toi ! Toi qui es mon ancien, on te prendrait pour un boy, comme dit l'Anglais. A-t-on jamais vu des matelots se payer entre eux autre chose qu'à boire ? Je ne veux pas non plus avoir des musiciens par complaisance, c'est bête ! Aux troupiers, je leur dirai : *Souffle, pantalon rouge, tu es payé pour ça !* Vois-tu la chose ? A ceux de la marine faudrait dire : *Bois et mange !* et pendant ce temps-là, pas plus de musique que dans ma poche !

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^r BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION,
Et aux enchères publiques,
1^o D'UN JARDIN,

**AVEC MAISON D'HABITATION
SERRES ET DÉPENDANCES**

Portant le n^o 26, sur la rue de la Chouetterie, à Saumur, et ayant une façade de 19 mètres 20 centimètres sur le Champ-de-Foire.

**2^o D'UNE PIÈCE DE TERRE
D'environ 90 ares,**

Au Pont-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le chemin du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

Ces biens indivis entre la dame Peray et la mineure Noirot, sa fille.

L'adjudication aura lieu le dimanche 4 février 1866, heure de midi,

En l'étude et par le ministère de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le sept décembre mil huit cent soixante-cinq, enregistré.

Et à la requête de dame Adélaïde-Césarine Poussier, veuve en premier mariage du sieur Achille Noirot, jardinier, et épouse en second mariage du sieur Louis Péray, jardinier, de lui dûment assistée et autorisée, demeurant à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 26,

Poursuivant la licitation, Ayant pour avoué constitué M^r Charles-Théophile Beurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 8;

En présence, ou lui dûment appelé, du sieur Claude Noirot, sans profession, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Adélaïde-Victorine Noirot, ayant pour avoué constitué M^r Chedeau, avoué à Saumur; Et encore en présence de M. Michel Bougouin, cordonnier, demeurant ville de Saumur, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de ladite mineure;

Il sera procédé, le dimanche quatre février mil huit cent soixante-six, à midi, en l'étude et par le ministère de M^r Le Blaye, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

PREMIER LOT.

Une maison, située à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 26, composée de chambre au rez-de-chaussée, chambre au premier étage, grenier au-dessus; cellier, pompe; portion de jardin, ayant, à partir de la rue, jusqu'à la limite du lot ci-après, une profondeur de 18 mètres; le tout d'une superficie d'environ 3 ares 50 centiares, joignant au levant la rue, au couchant le lot ci-après, au midi Pailleau-Breton, au nord Barbin.

Mise à prix.... 3,000 fr.

2^o LOT.

L'autre portion du jardin ci-dessus désigné, ayant façade de 19 mètres 20 centimètres sur le Champ-de-Foire, enclos de trois côtés, d'une profondeur de 33 mètres 20 centimètres, et d'une superficie d'environ 6 ares 50 centiares, joignant au levant le lot ci-dessus, au couchant le Champ-de-Foire, au midi Pailleau-Breton, au nord Barbin et Gasnier.

Mise à prix.... 3,000 fr.

Ces deux lots pourront être réunis en un seul.

3^o LOT.

Le tiers d'une pièce de terre, située au Pont-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une contenance d'environ 30 ares, plantée de vignes et d'arbres fruitiers, joignant au midi le chemin sur une façade de 23 mètres, au nord la prairie de Presle, au couchant M. Aubert, au levant un lot ci-après.

Mise à prix.... 1,375 fr.

4^o LOT.

Le second tiers de la pièce ci-dessus désignée, d'une contenance d'environ 30 ares, joignant au midi le chemin sur une façade de 23 mètres, au nord la prairie de Presle, au couchant le lot ci-dessus désigné, au levant le lot ci-après.

Mise à prix.... 1,375 fr.

5^o LOT.

Le troisième tiers de ladite pièce de terre, d'une contenance d'environ 30 ares, joignant au midi le chemin sur une façade de 23 mètres, au nord la prairie de Presle, au couchant le quatrième lot, au levant le sieur Belluet.

Mise à prix.... 1,375 fr.

Ces trois lots pourront être réunis en un seul.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^r LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;

2^o M^r BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente;

3^o M^r CHEDEAU, avoué co-licitant. Fait et dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le onze janvier mil huit cent soixante-six. BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le treize janvier mil huit cent soixante-six, f^o v^o c. Reçu un franc quinze centimes, dixième compris. (20) Signé: PARISOT.

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 21 janvier 1866, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^r LAUMONIER, notaire,

UNE MAISON, sise à Bagneux, chemin du Vau-Langlais, occupée par Charles Touchet, tailleur de pierres; écurie, toit à porcs, pressoir à mécanique, cave voûtée; Et **45 ares 88 centiares de vigne** y attenants.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour visiter, au sieur TOUCHET, et, pour tous renseignements, à M^r LAUMONIER, notaire.

MAIRIE DE BAGNEUX.

**VENTE
DE L'ANCIENNE ÉGLISE
DE BAGNEUX.**

Le Maire de la commune de Bagneux prévient le public, que le samedi 20 janvier, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, en la Mairie de Bagneux, aux enchères et à l'extinction des feux, à la vente de l'ancienne église paroissiale de ladite commune, tous matériaux et sol compris, sur la mise à prix de 600 fr.

La vente a été ordonnée par décret de S. M. l'Empereur, en date du 11 novembre 1865.

Pour prendre connaissance du cahier des charges et visiter l'église, s'adresser, tous les jours, à la Mairie de Bagneux, à dater du dimanche 14 janvier, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

Le 22 décembre 1865.

Le Maire de Bagneux, Ezéchiel DEMARET. (614)

Etudes de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, et de M^r VAILLIER, huissier à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie-brandon.

Le dimanche 21 janvier 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, sur la place du bourg de Denezé, canton de Doué-la-Fontaine, à la vente publique aux enchères d'une grande quantité de **plants de pommiers francs, pommiers nains, abricotiers, pêcheurs, pruniers**, etc., qui sont sur une pièce de terre d'environ deux hectares, située au Blanchet, commune de Denezé, formant les pépinières de M. Pierre LAMICHE fils, propriétaire à Douces, à la requête de M^r Chedeau, avoué à Saumur.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0 et aussitôt l'adjudication. (21)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS.

La vente publique aux enchères du beau matériel, des vins, liqueurs et mobilier du **Grand-Café** de M. Véron, à Saumur, rue Saint-Jean, aura lieu très-prochainement. (22)

A VENDRE

UNE MAISON, à Villebernier, avec un JARDIN bien affruié. S'adresser à M. TORTU-GUILLEMIN, propriétaire à Villebernier. (2)

**A VENDRE
TRÈS-BEAU**

PLANT DE VIGNE ROUGE
S'adresser à M. COMMON, rue Saint-Jean. (17)

**A CÉDER DE SUITE,
UNE AUBERGE**

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale. Long bail et loyer peu élevé. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866, **MAISON AVEC JARDIN** Remise et Ecurie, Rue du Palais-de-Justice, n^o 3. S'adresser à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, n^o 14. (4)

A LOUER

Pour la Saint-Jean, Une MAISON avec jardin, occupée actuellement par M. Delange. S'adresser, à M^{lle} Delarue, rue du Portail-Louis, 25. (25)

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement.

VALÈRE

Jardinier-Pépiniériste,

A l'honneur d'informer le public qu'il a transporté une partie de son établissement dans le prolongement de la rue Verte, à Saumur.

Il continuera, comme par le passé, le traçage des jardins et les plantations qui lui seront confiés, et fera toujours son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (24)

BIDIER - CHAMPNEUF

Reçoit des TRUFFES du Périgord, deux fois par semaine; — il tient CONSERVES de toutes sortes; asperges, champignons, sardines, etc. (610)

On demande à rente viagère sur une ou deux têtes et en une ou plusieurs sommes de **4,000 à 6,000 francs.**

Hypothèque sûre, en garantie. S'adresser, au bureau du journal, ou à M^r BAILLERGEAU, notaire à Doué.

**M. GIRARD FILS,
M^d DE BOIS,**

Préposé du chauffage militaire et fournisseur de l'administration de Saumur,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'ayant fait couvrir son magasin de bois de chauffage, il est en mesure de livrer en toute saison du bois très-sec.

Il tient aussi dans son magasin le charbon de bois, le coke et le charbon de terre anglais (Merthir), qui brûle sans odeur ni fumée.

M. Girard fera tout son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (26)

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

MAISON DE COIFFURE

M. et M^{me} EUGÈNE, Coiffeurs,

Ont l'honneur de prévenir que pour satisfaire à leur nombreuse clientèle, ils se sont adjoint un JEUNE HOMME qui sera intéressé à leur établissement. Ce jeune homme a travaillé à Paris dans les principales maisons de coiffures pour dames. Il se chargera de monter toutes sortes de fleurs qui lui seront confiées.

M^{me} EUGÈNE prévient également qu'elle vient d'arriver de Paris, d'où elle a rapporté un très-beau choix d'objets concernant la toilette, tels que coiffures, corsets, broderie, ganterie, parfumerie, bijouterie, et très-jolis peignes pour étrennes.

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n^o est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 11 JANVIER.			BOURSE DU 12 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 25	» 15	» »	68 50	» 25	» »
4 1/2 pour cent 1852.	97 60	» 05	» »	97 60	» »	» »
Obligations du Trésor.	467 50	» »	» »	467 50	» »	» »
Banque de France.	3620	» »	10	3605	» »	15
Crédit Foncier (estamp.).	1320	» »	» »	1320	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	642 50	» »	» »	642 50	» »	» »
Crédit Agricole.	633 75	» »	» »	633 75	» »	» »
Crédit Industriel.	700	» »	» »	695	» »	5
Crédit Mobilier.	760	» »	7 50	775	» 15	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	981 25	» 3	75	980	» 1	25
Orléans (estampillé).	846 25	» 2	50	847 50	» 1	25
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1112 50	» 7	50	1118 75	» 6	25
Est.	530	» 2	50	530	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	847 50	» 2	50	852 50	» 5	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	552 50	» »	» »	550	» »	2 50
Ouest.	557 50	» 2	50	558 75	» 1	25
C ^o Parisienne du Gaz.	1705	» 5	» »	1707 50	» 2	50
Canal de Suez.	428 75	» »	1 25	428 75	» »	» »
Transatlantiques.	531 25	» 1	25	527 50	» »	3 75
Emprunt italien 5 0/0.	62 32	» »	02	62 60	» 27	» »
Autrichiens.	411 25	» »	1 25	410	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	426 25	» »	» »	428 75	» 2	50
Victor-Emmanuel.	201 25	» »	2 75	201 50	» 25	» »
Romains.	160	» »	» »	158 75	» »	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	425	» »	5	430	» 5	» »
Saragosse.	215	» »	» »	216 25	» 1	25
Séville-Xérès-Séville.	51 25	» »	» »	49	» »	2 25
Nord-Espagne.	170 25	» 1	25	177	» »	75
Compagnie immobilière.	517 50	» »	» »	518 75	» 1	25
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	307 25	» »	» »	307 50	» 25	» »
Orléans.	302 75	» 25	» »	302 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	302	» »	25	302	» »	» »
Ouest.	302	» »	25	301 75	» »	25
Midi.	300 50	» 1	50	300	» »	50
Est.	305	» »	50	305	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné